

COMPTE -RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

2 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 2 MAI à 16 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Madame Brigitte KOCH

Date de convocation : 26/03/2019

Etaient présents : Brigitte KOCH, Evelyne GAPENNE, Sylvain FOUBERT, Jean-Louis PILARD, Daniel SOUDAN, Franck ROSAK, Sylvette COFFINIER, Pierre BRISSY

Excusé : Jean - Marc LAMBERT qui donne procuration à Brigitte KOCH

Absente : Céline BONVALET

Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Monsieur Brissy demande que soit noté sur PV du 11 mars 2019 ses remarques relatives à son refus d'approbation du projet de charte du PNR :

« Dans cette période de pénurie budgétaire le PNR a créé 10 postes plus des indemnités du président alors que nous avons du mal à boucler notre budget »

OBJET: DM 1

Madame le Maire explique que :

Suite au vote acceptant la rétrocession de la concession de M Corbillon au columbarium à la commune de Bellancourt, il y a lieu d'inscrire les 720€ au Budget.

Les frais d'études relatives à la rénovation des ateliers municipaux doivent être intégrés à la comptabilité d'inventaire dès la fin des travaux : une écriture d'ordre entre chapitre est donc nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide qu'il y a lieu d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Montant
615221	Mouvement de crédit Ent et réparation bâtiments	-720€
678	Autres charges exceptionnelles	+720€
2313-041	Ecritures d'ordre Dépense Immo en cours de construction	+7300€
2031-041	Recette Frais d'études	+7300€

OBJET: MODIFICATION Délibération VOTE DES 3 TAXES

Suite au contrôle de la légalité de la délibération du 11 mars 2019 fixant les taux d'imposition et les états de notification des bases d'imposition prévisionnelles des 4 taxes directes locales pour l'année 2019, il s'avère que les taux votés ne respectent pas la règle de lien entre les taux fixée par l'article 1636 B du code général des impôts.

Madame le Maire propose de fixer les taux selon tableau ci-dessous, avec un produit fiscal attendu de + 8667€

	Taux 2019	Produits
TH (taxe habitation)	10.96%	54986.32 €
TFB (taxe foncier bâti)	17.62%	55784.92 €
TFNB(taxe foncier non bâti)	31.15%	76.601508 €
		125 847,84 €
Produits attendus		+8 667,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Avec 7 voix Pour

Et 1 voix Contre (M Brissy : « on augmente les impôts de nos habitants et on diminue les services ») Et 1 abstention (Mme Coffinier)

Décide d'augmenter le produit de la fiscalité locale et d'appliquer les taux suivants :

Taxe habitation : 10.96%

Taxe foncière (bâti) : 17.62%

Taxe foncière (non bâti) : 31.15%

Divers

Vol : Madame le Maire signale que c'est la troisième fois que le robinet de la cuve à eau du cimetière est volé.

Décharge sauvage : M Pilard signale la présence d'une décharge sauvage : l'employé communal est déjà intervenu.

Vente de bois : M Pilard demande a qui a été vendu le bois de la commune : à Monsieur Druel Laurent pour 350€.

Fibre : les 1^{er} mails pour prise de RDV avec le technicien chargé du branchement ont été envoyés.

Camion Master : porte cassée, le devis sera étudié après le contrôle technique.

La séance est levée à 16h15.